

LES DISPOSITIFS D'AIDES DE CAP EMPLOI

* ÉVALUATION DE COMPÉTENCES EN SITUATION DE TRAVAIL

... ECST PRÉALABLE AU RECRUTEMENT

Mise à disposition d'un DE gratuitement pendant une durée variable selon le type de contrat. L'objectif est de permettre au DE de faire ses preuves auprès d'un chef d'entreprise.

... ECST SANS RECRUTEMENT

Mise à disposition d'un DE gratuitement pendant 78 h soit 2 semaines. L'objectif est de permettre au DE de vérifier que son choix de métier correspond aux réalités du terrain.

* EMPLOIS VACANCES

- **Objectif** : faire découvrir au jeune le monde du travail, l'occuper pendant les vacances scolaires par une activité rémunérée, aide financière pour les frais de scolarité.
- **Public concerné** : jeune scolarisé résidant en PN depuis au moins six mois, âgé de 16 à 26 ans.
- **Employeur concerné** : employeur public ou privé ayant son siège social en PN.

* CONTRAT DE QUALIFICATION

- **Objectif** : former un salarié sur son temps de travail en vue de lui faire acquérir une qualification professionnelle diplômante ou sanctionnant un titre homologué ou qualification reconnue par une convention collective de branche.
- **Public concerné** : salarié ou demandeur d'emploi domicilié en Province Nord depuis au moins 6 mois.
- **Employeur concerné** : tous les employeurs à l'exception de l'État, des collectivités publiques et de leurs établissements publics à caractère administratif.

* CONTRAT D'INSERTION PROFESSIONNELLE

- **Objectif** : adaptation de la qualification à la pratique et au milieu professionnel. Possibilité de bénéficier de la formation en alternance.
- **Public concerné** : jeune (diplômé ou ayant obtenu un titre) de moins de 26 ans à la recherche d'un premier emploi.
- **Employeur concerné** : tous les employeurs à l'exception de l'État, des collectivités publiques et de leurs établissements publics à caractère administratif.

* CONTRAT À PÉRIODE D'ADAPTATION

- **Objectif** : adaptation du salarié au poste de travail durant la période d'essai. Possibilité de bénéficier d'une formation en alternance.
- **Public concerné** : demandeur d'emploi ayant une qualification ou une expérience professionnelle qui nécessite un approfondissement ou ajustement des connaissances en vue de répondre à une offre d'emploi en CDI non pourvue.
- **Employeur concerné** : tous les employeurs à l'exception de l'État, des collectivités publiques et de leurs établissements publics à caractère administratif.